



VOS DÉMARCHES

DEMANDE CARTE D'IDENTITÉ/PASSEPORT



Comment faire une demande de carte d'identité ou de passeport



Créé le : 19/05/2022

- Pour faire une demande de passeport et/ou d'une carte d'identité : vous devez vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil afin que celle-ci puisse recueillir votre demande.

Rappel : la mairie de Léchelle n'est pas équipée pour établir les cartes d'identité et les passeports

La mairie équipée la plus proche est celle de Provins, vous devez prendre rendez-vous, [cliquez ici](#)



- Afin de faciliter votre démarche, faites votre pré-demande en ligne :
 - Pour une carte d'identité, [cliquez ici](#)
 - Pour un passeport, [cliquez ici](#)
- Assurez-vous d'avoir toutes les pièces avant de vous rendre à la mairie :
 - Une photo d'identité de moins de 6 mois
 - Un justificatif d'identité
 - [Un timbre fiscal](#) en cas de perte de la précédente carte d'identité et dans tous les cas pour le passeport
 - Si pré-demande : le numéro obtenu
 - Si perte du précédent document: [la déclaration de perte](#)

Pour plus d'information, [cliquez ici](#)

La mairie reste à votre disposition pour toute demande complémentaire